

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 21 DECEMBRE 2023

Nombre de membres

Nombre de membres

Nombre de délégués :

du Conseil

qui se trouvent

présents :représentés :

TOTAL

40

Communautaire:

en fonction :

48

6

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 21 décembre à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

Membres présents :

Pour la commune d'ALTORF:	Pour la commune d'ERGERSHEIM :	Pour la ville de MUTZIG :
	Mme Marianne WEHR, Maire	M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire
(e)	M. Denis TOURNEMAINE, Adjoint	Mme Caroline PFISTER, Adjointe
Pour la commune d'AVOLSHEIM :	Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B.:	M. Marc DECKERT, Adjoint
M. Pascal GEHIN, Maire	M. Eric FRANCHET, Maire	(=).:
	Mme Solène HOEHN, Adjointe	* :
Pour la commune de DACHSTEIN :	Pour la commune de GRESSWILLER:	M. Claudio FAZIO, Cons. Mun.
M. Laetitia MARTZ, Maire	M. Pierre THIELEN, Maire	
M. Fabien SCHMITT, Adjoint	Mme Sandrine HIMBERT, Adjointe	
Pour la commune de DINSHEIM/BR.:	Pour la commune d'HEILIGENBERG:	Pour la commune de NIEDERHASLACH :
Mme Marie-Reine FISCHER, Maire	M. Guy ERNST, Maire	Mme Marielle HELLBOURG, Maire
M. Laurent JUSZCZAK, Cons. Mun.	•	M. Laurent FARON, Adjoint
Pour la commune de DORLISHEIM :	Pour la ville de MOLSHEIM :	Pour la commune d'OBERHASLACH :
M. Gilbert ROTH, Maire	M. Laurent FURST, Maire	M. Jean BIEHLER, Maire
Mme Marie-Mad. IANTZEN, Adjointe	Mme Chantal JEANPERT, Adjointe	Mme Mireille RODRIGUEZ, Adjointe
M. David PAULY, Cons. Mun.	M. Philippe HEITZ, Adjoint	
Pour la commune de DUPPIGHEIM :	Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe	Pour la commune de SOULTZ-BAINS :
M. Julien HAEGY, Maire	M. Gilbert STECK, Adjoint	M. Alain VON WIEDNER, Adjoint
·	M. Martial HELLER, Adjoint	M. Nicolas WEBER, Adjoint
Pour la commune de DUTTLENHEIM :	-	Pour la commune de STILL :
M. Alexandre DENISTY, Maire	Mme Catherine WOLFF, Cons. Mun.	M. Alexandre GONCALVES, Maire
Mme Sylvia FENGER HOFFMANN,	M. Jean-Michel WEBER, Cons. Mun.	<u>•</u>
Adjointe	₩	Pour la commune de WOLXHEIM :
M. Philippe BUCHMANN, Cons.		
Mun.		M. Adrien KIFFEL, Maire

Membres représentés :

M.	Bruno EYDER	ayant donné procuration à M. Laurent FURST
Mme	Laurence HOMMEL	ayant donné procuration à Mme Nathalie DISCHLER
Mme	Christelle WAGNER-TONNER	ayant donné procuration à Mme Sylvie TETERYCZ
Mme	Armelle MORGENTHALER	ayant donné procuration à M. Jean-Luc SCHICKELE,
M.	Patrick SCHULTHEISS	ayant donné procuration à Mme Caroline PFISTER,
Mme	Chantal SITTLER	ayant donné procuration à M. Alexandre GONCALVES

Membre titulaire représenté par son suppléant :

Membre excusé:

7

Assistaient en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

- M. Christian WAGNER, Adjoint d'AVOLSHEIM
- M. Jean-François SCHNEIDER, Adjoint d'HEILIGENBERG

OBJET: FINANCES ET BUDGET – FIXATION DES TARIFS DES SERVICES PUBLICS: TARIFS DE VENTE D'EAU, A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2024

•

N° 23-113

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

vu sa délibération N° 22-97 du 15 décembre 2023, fixant les tarifs de vente d'eau potable pour l'exercice 2023 ;

vu sa délibération N° 20-76 du 8 octobre 2020 décidant notamment de reprendre l'exercice de la compétence Eau Potable au titre des Communes de DUPPIGHEIM, DUTTLENHEIM et ERNOLSHEIM-BRUCHE au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle, à compter du 1^{er} janvier 2021;

CONSIDERANT qu'à l'occasion des tractations à ce titre, il avait été suggéré :

- d'une part, de lisser les tarifs de vente d'eau des Communes en question sur les tarifs des autres Communes de la Communauté de Communes sur une durée de 10 ans,
- d'autre part, d'ajuster, dès 2021, les tranches de la part proportionnel sur ceux applicables à la Communauté de Communes ;
- VU la projection prévisionnelle des dépenses pour l'exercice 2024 du Budget Annexe « EAU », tenant compte de l'amortissement technique et financier des biens ;
- **VU** par ailleurs, le programme prévisionnel des travaux à réaliser en 2024, mais aussi sur les exercices ultérieurs ;

SUR LE RAPPORT de la Commission Réunie, en sa séance du 7 décembre 2023 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Madame Marie-Reine FISCHER, Vice-Présidente ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

à l'unanimité fixe

- ✓ les tarifs de vente d'eau potable, pour l'exercice 2024, aux quotités suivantes :
 - sur le territoire des Communes de ALTORF, AVOLSHEIM, DACHSTEIN, DINSHEIM-sur-BRUCHE, DORLISHEIM, ERGERSHEIM, GRESSWILLER, HEILIGENBERG, MOLSHEIM, MUTZIG, NIEDERHASLACH, OBERHASLACH, SOULTZ-les-BAINS, STILL et WOLXHEIM:

a) Part proportionnelle	Prix en Euros H.T./m³
de 1 à 200 m³ par an	1,31
de 201 à 6.000 m ³ par an	1,16
de 6.001 à 48.000 m³ par an	0,98
plus de 48.001 m³ par an	0,82
b) Part fixe par an	Euros H.T.
Compteurs de 15 à 20 mm	56,28
Compteurs de 25 à 30 mm	120,21
Compteurs de 40 mm	174,44
Compteurs de 50 mm	477,85
Compteurs de 60 à 70 mm	633,83
Compteurs de 80 à 90 mm	762,37
Compteurs de 100 mm	1 033,45

> sur le territoire des Communes de DUPPIGHEIM, DUTTLENHEIM et ERNOLSHEIM-BRUCHE (ancien territoire BRUCHE-SCHEER au sein du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle):

a) Part proportionnelle	Prix au m³ en Euros H.T.
de 1 à 200 m³ par an	0,88
de 201 à 6.000 m³ par an	0,78
de 6.001 à 48.000 m³ par an	0,70
plus de 48.001 m³ par an	0,57
b) Part fixe par an	Prix en Euros H.T.
Compteurs de 15 à 20 mm	44,23
Compteurs de 25 à 30 mm	90,80
Compteurs de 40 mm	133,95
Compteurs de 50 mm	333,50
Compteurs de 60 à 70 mm	463,11
Compteurs de 80 à 90 mm	558,90
Compteurs de 100 mm	757,92

✓ les frais d'accès au réseau à 250,00 € H.T., soit 300,00 € T.T.C. par compteur, sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes.

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,

Caroline PFISTER

Le Président,

Laurent FURST

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le : 22 décembre 2023

- publication sur le site internet le

22 décembre 2023

Acte à classer

DE-23-113

3

4

En préparation

En attente retour Préfecture

> AR reçu <

Classé

Identifiant FAST:

ASCL_2_2023-12-22T11-52-33.00 (MI249951572)

Identifiant unique de l'acte :

067-246701064-20231221-DE-23-113-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte

FINANCES ET BUDGET - FIXATION DES TARIFS DE

PUBLICS: TARIFS DE VENTE D'EAU, A COMPTER

2024

Date de décision : 21/12/2023

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.1. Decisions budgetaires

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte :

23-113 FB FIXATION TARIFS VENTE

Multicanal: Non

EAU 2024.PDF

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 22/12/23 à 11:52

Date 22/12/23 à 11:52

Date 22/12/23 à 12:01

Par SEGUIN Muriel Par SEGUIN Muriel